

DÉLIBÉRATION N°18-2020

**FIXANT LES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE
ARCACHON AQUITAINE SIÉGEANT À LA COMMISSION DE L'EAU
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
« ÉTANGS LITTORAUX BORN ET BUCH »**

- Vu le code rural et de la pêche maritime,
- Vu l'arrêté interpréfectoral du 10 juin 2008 instituant la Commission locale de l'eau chargée d'élaborer le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Étangs littoraux Born et Buch » ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2015 portant renouvellement de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Étangs littoraux Born et Buch » et modifié le 26 août 2015 puis le 11 mai 2016 ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral du 28 juin 2016 portant approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Étangs littoraux Born et Buch » ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°157-2020 du 12 août 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;
- Vu les règles de fonctionnement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Étangs littoraux Born et Buch » adoptées le 5 mars 2015 ;

Considérant les démissions de Jonathan GONZALEZ GARCIA et Julien DUBERN en tant que membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA) et par conséquent de leur poste de représentants au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Étangs littoraux Born et Buch »,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer,

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine réuni le 24 septembre 2020 décide :

Article 1

Les représentants du CRCAA au sein de la CLE du SAGE « Étangs littoraux Born et Buch » sont désignés comme tels :

TITULAIRE	ou son REPRÉSENTANT
THIERRY LAFON	DANIEL LAFON

Article 2

La présente délibération sera transmise au SAGE « Étangs littoraux Born et Buch ».

Gujan-Mestras, le 24 septembre 2020

Le Président du CRCAA

Thierry LAFON

